

Circulaire financière 2024-2025

1. Transport

Voiture personnelle : **0,28** €/km sans limitation de kilométrage

Minibus club ou location : péages + carburant

2. Hébergement et restauration

Hôtel + petit-déjeuner : frais réels limités à 70€ par nuitée

Restauration : **20** € par repas (si c'est sur un WE, 1 repas à la charge de l'athlète)

France (engagement libre) : prise en charge à hauteur de 70€ le championnat par personne

3. Indemnisation des jurys

25 € pour tous les fédéraux

15€ pour les régionaux

10€ pour les départementaux

4. Formations

Prise en charge de toutes formations OFA (entraîneurs, officiels, dirigeantes)

5. Aide athlètes running

30€ pour participation à une course running classante (2 x 10kms, un semi ou un marathon)

6. Licence/ partenariat

25% pour le partenaire et 15% pour la femme, mari ou enfant pour une prise de licence

7. Licence

Augmentation de la cotisation (part qui reste au club, **+ 4 €**)

A partir de janvier : -20% (part club)

Pour les babys : Payable en 3 fois (chèque encaissé au début de chaque trimestre)

Etudiants (en dehors de Cognac) : remise de 50% de la part club

8. Frais déplacement

Pour des meetings ou course qualificative/ classante, tarif en fonction du moyen de locomotion le plus adapté après accord de la présidente dans la limite de 3 déplacements par an (Niveau N4 minimum)